

---

*Christianisme orthodoxe*

## L'édition Dosithée (1683) des *Opera omnia* de Syméon de Thessalonique

Conférences de l'année 2014-2015

**Sébastien Garnier**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/asr/1472>

DOI : [10.4000/asr.1472](https://doi.org/10.4000/asr.1472)

ISSN : 1969-6329

### Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2016

Pagination : 215-228

ISSN : 0183-7478

### Référence électronique

Sébastien Garnier, « L'édition Dosithée (1683) des *Opera omnia* de Syméon de Thessalonique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 123 | 2016, mis en ligne le 19 juillet 2016, consulté le 04 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/asr/1472> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asr.1472>

---

Tous droits réservés : EPHE

***L'édition Dosithée (1683) des Opera omnia de Syméon de Thessalonique***

Syméon († 1429), archevêque de Thessalonique durant la décennie qui précéda la prise définitive de cette ville par les Ottomans en 1430, fut l'un des auteurs ecclésiastiques les plus prolifiques et les plus lus de l'Église byzantine du xv<sup>e</sup> siècle. Dès avant la chute de Thessalonique, un véritable corpus de ses œuvres avait déjà commencé de se diffuser, comme en témoigne le nombre considérable de manuscrits qui le mirent en circulation du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, tant en Orient qu'en Occident. Les raisons d'un tel succès s'expliquent du fait que cette œuvre peut être considérée à bien des égards comme une véritable somme théologico-liturgique, synthétisant la tradition ecclésiastique byzantine à la veille de la chute de Constantinople.

L'édition *princeps* de ce corpus, une collection de sept de ses traités, vit le jour au xvii<sup>e</sup> siècle, en 1683, à Jassy en Moldavie, à l'initiative du patriarche Dosithée II de Jérusalem (1641-1707)<sup>1</sup>, consacrant officiellement le rôle joué par cette œuvre dans la constitution de l'identité orthodoxe grecque à l'époque moderne. Traduite en langue démotique dès 1791, cette version connut plus de sept rééditions successives, lui assurant un plus large succès dans les milieux ecclésiastiques grecs durant tout le xix<sup>e</sup> siècle. En Occident, la Bibliothèque royale possédait dès le xvii<sup>e</sup> siècle son édition Dosithée. Mais elle n'était pas vraiment accessible. Ce fut chose faite en 1866, grâce à l'abbé Migne qui la reproduisit au Tome CLV de sa *Patrologie grecque*, accompagnée d'une traduction latine.

À bien des égards en effet, l'édition de 1683 semble s'inscrire dans le sillage des éditions des textes patristiques grecs qui paraissent en Occident à l'époque moderne. Face au succès de cette édition et à la qualité de sa réalisation, on ne peut manquer de s'interroger sur sa genèse, son élaboration ainsi que sur les intentions de son commanditaire. Le séminaire a donc eu pour objet d'éclaircir et de résoudre un certain nombre de ces interrogations. En voici les résultats.

---

1. Sur Dosithée Notaras (1641-1707), patriarche de Jérusalem de 1669 à 1707, voir K.-P. TODT, « Dositheos II. von Jerusalem », dans C. G. CONTICELLO, V. CONTICELLO, *La Théologie byzantine et sa tradition*, II, Turnhout 2002, p. 659-720 ; G. PODSKALSKY, *Η ελληνική θεολογία επί Τουρκοκρατίας 1453-1821*, trad. grecque par G. ΜΕΤΑΛΛΕΝΟΣ, Athènes 2005, p. 353-372.

## I. L'édition de 1683

### 1. Titre et contenu

C'est bien en Orient que le projet d'une édition complète des œuvres de l'archevêque de Thessalonique est initié par le patriarche Dosithée II de Jérusalem<sup>2</sup>. Il est le commanditaire de l'*editio princeps* des *Opera omnia*<sup>3</sup> de Syméon qui voit le jour en 1683 à Jassy, grâce au soutien financier du Voïévode de Moldavie Georges-Jean Doukas<sup>4</sup> et du travail éditorial de Jean Molybdos<sup>5</sup>. Il s'agit d'un imposant *in-folio* de 391 pages :

ΣΥΜΕΩΝ ΤΟΥ ΜΑΚΑΡΙΟΥ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ. Κατὰ αἰρέσεων. Καὶ περὶ τῆς μόνης ὀρθῆς τῶν Χριστιανῶν ἡμῶν πίστεως. Τῶν τε ἱερῶν τελετῶν καὶ Μυστηρίων τῆς Ἐκκλησίας Διάλογος. ΠΕΡΙ ΤΕ ΤΟΥ ΘΕΙΟΥ ΝΑΟΥ ΚΑΙ ΤΩΝ ΕΝ ΑΥΤΩΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΝ ΤΕ ΠΕΡΙ ΙΕΡΕΩΝ ΚΑΙ ΔΙΑΚΟΝΩΝ. ΚΑΙ ΤΩΝ ὄΝ ΕΚΑΣΤΟΣ ΤΟΥΤΩΝ ΣΤΟΛῶΝ ἱερῶν περιβάλλεται. Καὶ περὶ τῆς θείας μυσταγωγίας. Εἷς τε τὸ τῆς ὀρθοδόξου τῶν Χριστιανῶν πίστεως Σύμβολον ἐρμηνεία. Καὶ τῶν τοῦτου ῥήσεων ἔκθεσις, ὅθεν τε συνελέγησαν, καὶ κατὰ τίνων συγκείμεναί εἰσιν. Ἔτι δὲ Περιεκτικὰ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως κεφάλαια, ἧτοι ἄρθρα δώδεκα. Καὶ ὅτι ταῦτα περιέχει τὸ ἱερὸν Σύμβολον. Καὶ περὶ τῶν περιεκτικῶν ἀρετῶν. Ἀποκρίσεις τε πρὸς τινὰς ἐρωτήσεις Ἀρχιερέως, ἠρωτηκότος αὐτόν. Καὶ τελευταῖον περὶ Ἱερωσύνης. Μεθ' ὧν ΤΟΥ ΣΟΦΩΤΑΤΟΥ ΚΑΙ ΛΟΓΙΩΤΑΤΟΥ ΜΑΡΚΟΥ ΕΥΓΕΝΙΚΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΟΥ ΕΦΕΣΟΥ Ἐξήγησις τῆς ἐκκλησιαστικῆς Ἀκολουθίας. ΕΦ' ΟἷΣ ΠΙΝΑΚΕΣ ΑΝΑΓΚΑΙΟΙ ΚΑΙ ΠΛΟΥΣΙΩΤΑΤΟΙ δύο. Τυπωθέντα διὰ δαπάνης τοῦ εὐσεβεστάτου ἐνδοξοτάτου ἐκλαμπροτάτου τε καὶ γαληνοτάτου ἡγεμόνος κυρίου κυρίου Ἰωάννου Δούκα Βοεβόδα πάσης

2. Dosithée joua un rôle majeur dans la « Défense et illustration » de l'orthodoxie à l'époque moderne. Il convoqua notamment à Jérusalem en 1672 un Synode où furent officiellement condamnées certaines propositions de la *Confession* de Cyrille Loukaris (1630).

3. Nous appelons l'édition Dosithée *Opera Omnia*, bien qu'il ne s'agisse, comme on le verra, que d'une édition des seuls traités et opuscules de Syméon. Il faudra attendre le xx<sup>e</sup> siècle pour que voie le jour l'édition du reste de sa production (lettres, hymnographie, rubriques et prières).

4. Georges II Doukas règne à trois reprises sur la Moldavie (1665-1666, 1668-1672 et 1678-1684). En 1668, il intervient auprès du Sultan pour obtenir le firman nécessaire à la confirmation de la succession de Dosithée à Nectaire au trône patriarcal de Jérusalem. Son soutien financier est déterminant dans cette élection, puisqu'il contribue à éteindre la dette considérable du patriarcat accumulée sous Nectaire : la Porte préfère en effet accorder le patriarcat au plus solvable des candidats. Il accroît considérablement par la suite les biens du patriarcat par de nombreuses donations assurant ainsi à Dosithée des revenus qui lui permettent de s'y maintenir et d'assurer (pour un temps) la possession des Lieux Saints à l'Église orthodoxe. En échange de quoi Dosithée lui rendra différents services diplomatiques. Sur ce point, voir I. DURĀ, *Ὁ Δοσίθεος Ἱεροσολύμων καὶ ἡ προσφορά αὐτοῦ εἰς τὰς Ρουμανικὰς χώρας καὶ τὴν Ἐκκλησίαν αὐτῶν*, Athènes 1977, p. 62-63.

5. Jean Comnène Molybdos/Hiérothée de Drystra (1657/58-1719). Originaire d'Héraclée, il est envoyé à Constantinople pour étudier à l'école grecque du Phanar. Il fait partie des élèves qui se distinguent parmi ceux d'Alexandre Mavrocordato, alors drogman du Sultan. Vers 1680 il se rend à Jassy où il devient précepteur des fils (Constantin et Jean) du voïévode de Moldavie Georges Doukas ; il semble y avoir tout d'abord acquis de solides compétences dans la collation et la correction de manuscrits grecs pour l'imprimerie du monastère de Cetățuia. Il y prépare en 1683 l'édition des œuvres de Syméon avec un index. Il a alors 25 ans et prend le titre de notaire de la Grande Église. Peu après on le retrouve en Italie (Venise/Padoue), où il étudie la médecine et la philosophie. Sur lui, voir en dernier lieu D. ΡΑΝΤΟΣ, « Ἰωάννης-Ἱερόθεος Κομνηνὸς μητροπολίτης Δρύστρας (1657-1719). Βίος, ἐκκλησιαστικὴ δράση, συγγραφικὸ ἔργο », Thèse de doctorat, Université Kapodistria, Athènes 2007.

Μολδοβλαχίας τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου Αὐθέντου καὶ ἀρχηγοῦ πάσης Ὀκραΐνης. Ἐπιμελεία καὶ διορθώσει τοῦ λογιωτάτου Νοταρίου τῆς Μεγάλης Ἐκκλησίας κυρίου Ἰωάννου Μολίβδου τοῦ ἐξ Ἡρακλείας. Ἐν τῇ σεβασμίᾳ Πατριαρχικῇ καὶ αὐθεντικῇ μονῇ τῶν πρωτοκορυφαίων Ἀποστόλων, τῇ καλουμένῃ Τζετατζούια. Ἐν ἔτει σωτηρίῳ : Α ΧΠΓ´. Κατὰ Μῆνα Ὀκτώβριον. EN ΓΙΑΣΩ ΤΗΣ ΜΟΛΔΟΒΙΑΣ.

Sept traités de Syméon y sont ainsi édités. Voici la composition et la pagination originelle de cette collection :

1. Διάλογος ἐν Χριστῷ κατὰ πασῶν αἱρέσεων – Dialogue en Christ contre toutes les hérésies (p. 1-270).
2. Ἐρμηνεῖα περὶ τε τοῦ θείου ναοῦ καὶ τῶν ἐν αὐτῷ ἱερέων τε περὶ καὶ διακόνων, ἀρχιερέων τε καὶ ὧν ἕκαστος τούτων στολῶν ἱερῶν περιβάλλεται, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ περὶ τῆς θείας μυσταγωγίας, λόγον ἐκάστῳ διδοῦσα τῶν ἐν αὐτῇ τελουμένων θεῖως καὶ τοῖς ἐν Κρήτῃ εὐσεβέσι ζητήσασι ἀποσταλεῖσα – Explication sur le temple divin, les diacres, les prêtres et les évêques qui y sont, ainsi que sur les ornements sacrés qu'ils revêtent, et aussi sur la divine mystagogie et tout ce qui s'y accomplit divinement, adressée, sur leur demande, à des hommes pieux de l'île de Crète (p. 271-291).
3. Ἐρμηνεῖα συνοπτικὴ κατὰ δύναμιν εἰς τὸ τῆς ὀρθοδόξου καὶ ἀμωμήτου ἡμῶν πίστεως τῶν χριστιανῶν θεῖον καὶ ἱερὸν Σύμβολον – Explication aussi sommaire que possible du divin et sacré Symbole de notre foi chrétienne orthodoxe et immaculée (p. 292-312).
4. Ἐκθεσις ἀναγκαιωτάτη περὶ τῶν τοῦ ἱεροῦ Συμβόλου ῥήσεων, ὅθεν συνελήθησαν καὶ κατὰ τινῶν συγκεκριμένα ἐῖσιν – Exposition très utile des articles du Symbole ; d'où ils ont été tirés et contre qui ils sont dirigés (p. 313-319).
5. Περιεκτικὰ ὡς δυνατὸν τῆς μόνης τῶν χριστιανῶν ἡμῶν πίστεως κεφάλαια δώδεκα, ἅπερ τινὲς ἄρθρα καλοῦσι τῆς πίστεως σαφέστερον, καὶ ὅτι ταῦτα περιέχει τὸ θεῖον σύμβολον· καὶ περὶ τῶν περιεκτικῶν ἀρετῶν – Douze chapitres renfermant dans la mesure du possible la claire exposition de notre foi unique à nous chrétiens, chapitres que certains appellent les articles de la foi : où l'on montre que le symbole sacré renferme ces articles, et où il est aussi question des vertus cardinales (p. 319-322).
6. Ἀποκρίσεις πρὸς τὰς ἐρωτήσεις τοῦ ἱερωτάτου μητροπολίτου Πενταπόλεως Γαβριήλ – Réponses aux questions du très saint métropolitain de la Pentapole Gabriel (p. 323-370).
7. Περὶ ἱερωσύνης πρὸς τίνα τῶν εὐλαβῶν μοναχῶν ἱεραῶς διακονίας ἤξιωμένον καὶ ἔτι τοῦ ἀρχιερέως εἰς τὸν τοῦ πρεσβυτέρου τελοῦντος βαθμὸν – Du sacerdoce adressé à un pieux moine élevé au diaconat alors que l'archevêque était encore compté au rang des prêtres (p. 370-378).

À la suite de cette collection (p. 379-390), on trouve édité en appendice un traité de Marc d'Éphèse, intitulé Ἐξήγησις τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἀκολουθίας – *Explication de l'office ecclésial*<sup>6</sup>.

6. Cette édition du traité de Marc d'Éphèse a été reproduite par Migne dans PG 160, 1163-1194.

## 2. Témoins de la collection éditée par Dosithée

Dosithée n'est pas à l'origine de la constitution de cette collection, non plus que du rang des œuvres en son sein. Ce corpus semble se fixer, dans cet ordre, au XVI<sup>e</sup> siècle. Il existe en effet quatre témoins qui attestent de son existence à cette époque et qui ont pu en être le modèle : l'*Atheniensis, Benaki gr. 80 (TA 186)*<sup>7</sup>; l'*Atheniensis, Benaki gr. 42 (TA 13)*<sup>8</sup> et l'*Atheniensis, Benaki, gr. 92 (TA 248)*<sup>9</sup> qui, à l'origine, ne formaient qu'un seul et même manuscrit<sup>10</sup>; l'*Athonensis, Stavronikita 68*<sup>11</sup>; le *Vaticanus graecus 1762*<sup>12</sup>, dont la copie se situe entre la fin du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Parmi ces quatre témoins, il faut signaler l'importance du manuscrit constitué par l'*Atheniensis, Benaki gr. 42 (TA 13)* et de l'*Atheniensis, Benaki, gr. 92 (TA 248)*, puisqu'il a appartenu à Sébastos Kyminètès (1630-1703) qui dirigea l'école patriarcale de Constantinople de 1671-1682. Il y noua des liens étroits avec Jean Molybdos et le neveu de Dosithée, Chrysanthé Notaras<sup>13</sup>.

## 3. La fixation du corpus syméonien dans la tradition manuscrite

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que ce corpus trouve sa forme définitive. Il en existe quatre témoins. Le premier, copié en 1601 par un certain Antristos, est le *Londiniensis, Harlesius 5783*<sup>14</sup>. Il a été offert en 1677 à la Grande Laure de Mont Athos par le patriarche œcuménique Denys III Bardalès (1662-1665), lorsqu'il s'y retira. Il existe deux autres manuscrits de ce type à la Grande Laure : l'*Athonensis, Laurae M 2 (1693)*<sup>15</sup>; l'*Athonensis, Laurae Ω 86 (1898)*<sup>16</sup>. Ils n'ont pas été copiés sur place, mais sont de provenance constantinopolitaine. Comme on l'apprend par la souscription, l'*Athonensis, Laurae M 2 (1693)* est daté du 20 septembre 1676, et dû à un certain hiérodiaque Parthénios de l'église Saint-Nicolas de Galata,

---

7. E. LAPPA-ZIZIKAS, M. RIZOY-KOUROPOU, *Katálogos τῶν ἐλληνικῶν χειρογράφων τοῦ Μουσείου Μπενάκη*, Athènes 1991, p. 152-154. Ce manuscrit (comme les deux suivants) se trouvait en 1900 à Herakleitsa, ville de Roumélie, à mi-chemin entre Andrinople et Constantinople. Il est vraisemblable qu'ils aient été acquis à Andrinople.

8. *Ibid.* p. 80-81.

9. *Ibid.* p. 176-177.

10. Sur ce point, voir *ibid.* p. 81 et E. LAPPA-ZIZIKAS, « Les manuscrits du fonds des Échangeables du Musée Benaki d'Athènes : provenance et identification », *Scriptorium* 2 XXXI (1977) p. 298.

11. Sp. LAMPROS, *Catalogue of the Greek Manuscripts on the Mount Athos*, I, Cambridge 1895, p. 82-83 (933).

12. P. CANART, *Codices Vaticani graeci. Codices 1745-1962* I, Vatican 1970, p. 82-83.

13. Il fut en outre directeur de l'Académie de Bucarest de 1689-1703. Jean Molybdos entretint une correspondance avec lui et composa son épitaphe. Sur ce point voir Nicol, « The Doctor-Philosopher John Comnen », p. 513-514; voir aussi V. KONTOUMA, « Le Phrontistérion de Trébizonde et ses manuscrits conservés à l'IFB », *Annuaire EPHE-SR* 120 (2011-2012), p. 153-154.

14. R. NAES, *A Catalogue of the Harleian Manuscripts in the British Museum* I-IV, Londres 1808-1812, p. 296.

15. S. EUSTRATIADÈS, Sp. LAVRIOTÈS, *Catalogue of the Greek Manuscripts in the Library of the Laura on Mount Athos*, II, Cambridge 1925, p. 302.

16. *Ibid.*, p. 346.

qui le vend au hiéromoine Denys de Constantinople<sup>17</sup> ; quant à l'*Athonensis*, *Laurae* Ω 86 (1898), daté du 22 décembre 1680, il est de la main d'un certain hiéromoine Serge qui l'offre à son maître de chant, le protopsalte Gabriel du métouchion du Saint-Sépulcre à Constantinople, ce qui nous ramène à l'entourage direct de Dosithée<sup>18</sup>. Le quatrième témoin, le *Parisinus gr.* 1282<sup>19</sup> (datant sans plus de précisions du xvii<sup>e</sup> siècle) a été rapporté d'Orient, à l'issue de la mission Galland-Nointel dont il sera question plus bas. Il dépend de l'*Atheniensis*, *Benaki gr.* 80 (TA 186) : tous deux ont en effet, en appendice au corpus de Syméon, un *Dialogue du patriarche Michel Anchialos avec Manuel Comnène contre les Latins*<sup>20</sup>. Ces trois derniers témoins nous ramènent donc au milieu que fréquenta Dosithée, lors de ses nombreux séjours au Phanar.

C'est dans ce milieu que le corpus des *Opera omnia* de Syméon va prendre sa forme définitive. Par son édition, Dosithée consacra la forme canonique sous laquelle les œuvres de Syméon sont aujourd'hui connues. Nous n'avons malheureusement pas pu identifier le manuscrit qui a servi de base à cette édition *princeps*, mais les différents sondages réalisés sur les manuscrits contemporains de Dosithée évoqués ci-dessus, permettent d'avancer avec certitude que c'est un manuscrit du type de ces trois derniers témoins qui lui a servi de modèle.

C'est en effet d'Andrinople que Dosithée envoya à Jassy son apographe, ainsi que le papier nécessaire à son édition en mars 1683<sup>21</sup>. De novembre 1682 à septembre 1684, il partage son temps entre les deux villes. Dosithée s'est vraisemblablement constitué une bibliothèque à Andrinople à partir de manuscrits rassemblés à Constantinople, où il en fait réaliser des copies, au moins depuis 1672<sup>22</sup>. L'*Atheniensis*, *Benaki gr.* 80 (TA 186) qui provient de la région d'Andrinople et qui est le modèle du *Parisinus gr.* 1282 semble être de ceux-là. Ainsi, même si nous n'avons pu retrouver à ce jour l'apographe de l'édition Dosithée, nous avons pu nous faire une idée plus précise de sa gestation grâce à l'étude de la tradition manuscrite.

17. Voir la souscription au f. 436 : Εἴληφε τέλος ἡ παροῦσα βιβλος Συμεὼν Θεσσαλονίκης ἐν ἔτει ,αχος' (1676) ἐν μηνί Σεπτεμβρίου 20 ἰνδ. ιε'. Ἀντεγράφη δὲ παρ' ἐμοῦ Παρθενίου ἱεροδιακόνου τοῦ Βύζαντος ἐν τῷ ναῶ τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Νικολάου τοῦ ἐν Γαλατῶ. Ἐδόθη δι' ἄγορᾶς εἰς τὸν ἐν ἱερομονάχοις καὶ πνευματικοῖς παπᾶ κύρ Διονυσίῳ τοῦ ἐκ τῆς αὐτῆς πόλεως.

18. Voir la souscription au f. 342r : Εἴληφε τέλος τὸ παρὸν βιβλίον ἐν Κωνσταντινουπόλει διὰ χειρὸς Σεργίου μικροῦ ἱερομονάχου, ,αχ' (1680) ἔτος, Δεκεμβρίου κβ'. Ἐδωρήσατο δὲ αὐτὸ ὁ ῥήθεις τῷ διδασκάλῳ αὐτοῦ παπᾶ κύρ Γαβριήλ τῷ πρωτοψάλτῃ τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου τῆς ἀγίας πόλεως Ἱερουσαλήμ.

19. H. OMONTE, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la bibliothèque nationale* IV, Paris 1898, p. 285-286.

20. Voir K. DYOBOUNIOÏÏÈS (éd.), « Διάλογος Μιχαήλ Γ' τοῦ Ἀγγιάλου πρὸς Μανουὴλ Κομνηνόν », *Ἐπετηρὶς Ἐταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν* 15 (1939), p. 39-51.

21. DOSITHÉE, *Ἱστορία περὶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις πατριαρχευσάντων*, Bucarest 1715, XII, 12, 15-20, p. 1237.

22. Pour preuve, cette lettre de Panayotis Nikousios datée d'août 1672 et adressée à Dosithée, qui résidait alors à Andrinople. Le Grand Interprète y fait allusion à des manuscrits qu'il lui a fait remettre et veut savoir lesquels ont été copiés car l'occasion se présente de les faire imprimer. Voir TURDEANU, *Études de littérature roumaine*, p. 289.

#### 4. Rôle de l'édition Dosithée dans l'établissement d'un *textus receptus* du *corpus syméonien*

Mais Dosithée ne s'est pas contenté d'opérer seulement un choix parmi les différents types de *corpus* possibles. Il a lui-même réalisé la table des chapitres de son *editio princeps* qui va donner à l'œuvre de Syméon la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui. Le Πίναξ κεφαλαιώδης τῆς παρουσίας βίβλου occupe à l'initiale 18 pages sans numérotation. On y trouve les titres de sept traités de Syméon. Leurs sous-titres (marginiaux et sans numérotation dans de nombreux manuscrits) ont été dotés d'une numérotation grecque qui permet d'isoler le texte en de nombreuses unités clairement référencées par un numéro de page et de ligne en chiffres arabes. Dans le *Dialogue*, il sont devenus de véritables chapitres. Dans cette édition, l'organisation du *Dialogue* prend de plus en considération les différentes formes que ce traité connaît dans la tradition manuscrite. Ainsi dans la table capitulaire, la première partie, dogmatique et polémique, est nettement distinguée de la partie liturgique, elle-même divisée en dix traités. Ainsi on a :

- *Διάλογος κατὰ πασῶν τῶν αἱρέσεων* (ch. 1-32, p. 1-60).
- Les dix traités sous les titres suivants (ch. 33-378, p. 61-270) :
  - Περὶ τῶν ἱερῶν τελετῶν* (ch. 33-70, p. 61-86).
  - Περὶ τῆς ἱερᾶς τελετῆς τοῦ ἁγίου Μύρου* (ch. 71-78, p. 87-93).
  - Περὶ τῆς ἱερᾶς λειτουργίας* (ch. 79-100, p. 93-113).
  - Περὶ τοῦ ἁγίου ναοῦ καὶ τῆς τούτου καθιερώσεως* (ch. 101-155, p. 114-136).
  - Περὶ τῶν ἱερῶν χειροτονιῶν* (ch. 156-250, p. 137-180).
  - Περὶ μετανοίας* (ch. 251-275, p. 181-194).
  - Περὶ τοῦ τιμίου καὶ νομίμου γάμου* (ch. 276-282, p. 195-198).
  - Περὶ τῆς ἱερᾶς τελετῆς τοῦ ἁγίου ἐλαίου ἧτοι τοῦ Ευχελαίου* (ch. 283-293, p. 199-209).
  - Περὶ τῆς θείας προσευχῆς* (ch. 294-359, p. 210-259).
  - Περὶ τοῦ τέλους ἡμῶν καὶ τῆς ἱερᾶς τάξεως τῆς κηδείας, καὶ τῶν κατ' ἔθος ὑπὲρ μνήμης γινομένων* (ch. 360-378, p. 260-270).

Dosithée a su conserver son unité au traité grâce à la numérotation suivie des chapitres qui vont de 1 à 378, tout en dégageant des sous-traités autonomes facilement repérables<sup>23</sup>.

Comme on le voit, l'*editio princeps* de 1683 est conçue comme une *Somme*. Dosithée a transformé la collection originelle transmise par la tradition manuscrite en une sorte de manuel qui met la doctrine de Syméon à la portée de chacun, en assignant des titres et des chapitres à ses deux principaux traités et en le dotant d'outils indispensables pour s'y repérer (index alphabétique, table capitulaire). Il s'agit manifestement d'une réappropriation de la doctrine de Syméon par l'Église orthodoxe.

---

23. Il a cependant omis de donner à la partie qui traite du baptême (chap. 59-70) un titre distinct. Les éditeurs à Jassy y ont remédié en indiquant Περὶ τοῦ ἁγίου βαπτίσματος dans la marge supérieure comme pour les autres unités.

## II. Contexte de l'élaboration de l'édition Dosithée

### 1. La création d'une imprimerie grecque en Moldavie

L'édition Dosithée n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier de Georges Doukas, Voïévode de Moldavie. Sa libéralité est mentionnée à cinq reprises dans le volume de 1683 : dès le titre, comme on l'a déjà vu, mais aussi au verso, puisqu'on trouve une gravure des armes de Moldavie en dessous desquelles est imprimée une épigramme de quatre couplets élégiaques composée par Jean Molybdos, qui célèbre la libéralité du prince ; au feuillet 2<sup>r-v</sup>, qui est occupé par une épître dédicatoire de Dosithée au prince Doukas ; au f. 3<sup>v</sup>, en conclusion de l'épître au lecteur de Dosithée ; enfin dans la souscription de fin de volume, où l'on peut lire, à la p. 391 :

Imprimé à Jassy de Moldavie, aux dépens du très Resplendissant, très pieux et très digne prince, le Seigneur Jean Doukas Voïévode de toute la Moldovalachie, maître et chef de toute l'Ukraine et grâce aux soins et corrections du très savant Jean Doukas de Périnthe, par le très aimé de Dieu évêque de Chousios, le Sieur Métrophane, en l'année 1683<sup>24</sup>.

Dosithée a en effet de bonnes raisons de célébrer son protecteur. C'est grâce à ce dernier, qu'entre 1681 et 1682, il peut fonder une imprimerie grecque à Jassy au monastère de Cetățuia<sup>25</sup>. D'après ses dires<sup>26</sup>, l'idée lui vient à Jassy, en 1680, lorsqu'il remarque que les Moldaves ont des presses, mais pas les Grecs : il en conçoit un vif dépit. Mais quelque temps plus tard, il fait la rencontre de Métrophane, un hiéromoine parfaitement versé dans les lettres grecques, venu de Valachie<sup>27</sup>. Avec l'accord et le financement de Doukas, il le charge d'acquérir à Venise le matériel nécessaire à la mise en place d'une imprimerie. Ce Métrophane dont il est question dans le titre et la souscription, sera le typographe des œuvres qui verront le jour à Jassy.

Dans son épître dédicatoire à Doukas, envoyée d'Andrinople en mars 1683, Dosithée ne manque pas de célébrer la fondation de cette imprimerie grecque comme un événement providentiel : Doukas est un nouveau Josias et peut être

24. Έτυπόθη ἐν Γιάσιῳ τῆς Μολδοβίας, ἀναλώμασι μὲν τοῦ Πανεκλαμπροτάτου, εὐσεβεστάτου, καὶ μεγαλοπρεστάτου ἡγεμόνος, Κυρίου Ἰωάννου Δούκα Βοεβόνδα πάσης Μολδοβλαχίας, Αὐθέντου καὶ ἀρχηγοῦ πάσης Ὀκραίνης. Ἐπιμελεία δὲ καὶ διορθώσει τοῦ λογιωτάτου Ἰωάννου Μολίβδος τοῦ Περινηθίου, παρὰ τοῦ θεοφιλεστάτου Ἐπισκόπου Χουσίου κυρίου Μητροφάνου, ἔτει, ἀχρῆ.

25. Le monastère des Saints-Apôtres Pierre et Paul, fondé en 1669, est offert au patriarcat de Jérusalem en 1670, à la demande de Dosithée. Ce changement de juridiction est confirmé en 1671 à Constantinople ; voir TODT, « Dositheos II. von Jerusalem », p. 661, et DÉLIKANĒS, *Τὰ ἐν τοῖς κώδιξι τοῦ πατριαρχικοῦ ἀρχιεροφυλακείου σωζόμενα ἐπίσημα ἐκκλησιαστικὰ ἔγγραφα τὰ ἀφορῶντα σχέσεις τοῦ Οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου πρὸς τὰς Ἐκκλησίας Ἀλεξανδρίας, Αντιοχείας, Ἱεροσολύμων καὶ Κύπρου*, Constantinople 1904, p. 377-389. Dosithée y fait de très fréquents séjours et y attire un nombre important de savants clercs, grecs et moldaves. Il y rassemble une importante collection de manuscrits et en fait un foyer important de diffusion des études grecques, voir D. SIMONESCU, « Le monastère de Cetatzuia (Iassy) foyer de culture de l'Orient Orthodoxe », *Balkanica* VI (1943) p. 357-365.

26. DOSITHÉE, *Ἱστορία* XII, 12, 1-5 p. 1237.

27. Sur Métrophane, évêque de Chousios (1682-1686), et sa collaboration avec Dosithée, voir DURĀ, *Ὁ Δοσίθεος Ἱεροσολύμων*, p. 90, 95, 220, 222-223, 239 et 242.



comparé à Constantin, l'égal aux Apôtres. C'est que le patriarche de Jérusalem a une conscience aiguë de l'importance capitale pour l'Orthodoxie de posséder une imprimerie indépendante de toute forme de pression. La tentative malheureuse de Cyrille Loukaris à Constantinople, dont l'imprimerie ne fonctionna qu'en 1627, en est un tragique exemple. Le problème de la création de presses grecques dans un pays orthodoxe échappant au contrôle turc et aux pressions occidentales se pose donc dès avant 1680. C'est en Moldavie, loin des intrigues de la capitale, que Dosithée a les mains libres pour mener à bien son projet de publication de recueils patristiques byzantins et post-byzantins devant servir à la défense de la doctrine orthodoxe et à la lutte contre la propagande romaine.

## *2. Les intentions de Dosithée : la défense et l'illustration de la doctrine orthodoxe*

En 1683, l'*editio princeps* de Syméon est la deuxième œuvre à sortir des presses de Jassy<sup>28</sup>. Elle s'inscrit parfaitement dans le projet que nous venons d'évoquer, comme nous pouvons le constater à la lecture de l'épître au lecteur où Dosithée révèle sans détours ses intentions.

Selon lui, l'enseignement des Pères réalise la parole du Christ qui a fait des Apôtres des pécheurs d'hommes : leur doctrine est le filet, tissé de leur éloquence et des témoignages patristiques, qui capture les hommes. Tel un hameçon, elle prend l'homme aux entrailles pour le conduire à la lumière de la connaissance divine. Les Pères sont remplis de l'enseignement de l'Esprit, qui ne procède pas d'une sagesse mondaine nuisible au salut des hommes – et comparable à la cithare et la cymbale –, mais plutôt des trompettes du livre des Nombres qui convoquent l'assemblée de Dieu. Aussi font-ils entendre une voix qui vient des profondeurs, c'est-à-dire de l'Écriture, des sept sacrements, des traditions transmises aux Apôtres par le Christ, des canons apostoliques, des actes et des définitions des conciles œcuméniques et locaux, des commentaires patristiques de l'Écriture qui concordent entre eux et avec les définitions conciliaires, l'histoire ecclésiastique et les nomocanons. Dosithée propose ainsi une définition positive de ce sur quoi se fonde la doctrine orthodoxe. Mais à l'image de la pêche miraculeuse, il ajoute, pour caractériser la doctrine orthodoxe, celle de la trompette, laissant entendre

---

28. Ce n'est pas un hasard si la première œuvre à sortir des presses de Jassy est de son prédécesseur Nectaire. Il s'agit d'un traité contre la Primauté du Pape. Rappelons-nous la fameuse lettre de Nectaire au patriarche Païsius d'Alexandrie en réponse à un Capucin nommé Lazare qui avait demandé à ce dernier une confession de la foi de l'Église grecque contre Loukaris et Claude. Elle est datée de mars 1671 et est remise à Nointel, par le neveu de Panayotis Nikousios, le dimanche 3 janvier 1672 ; voir C. SCHEFFER (éd.), *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople (1672-1673)*, Paris 1881, p. 19. Elle fut reproduite dans le volume III de *La Perpétuité de la foi de l'Église Catholique touchant l'Eucharistie* d'Antoine Arnauld et de Pierre Nicole en 1674. (sur cette publication, voir ci-dessous, n. 30). Il est intéressant pour notre propos d'y lire, p. 658 : « Que si véritablement ils désirent (les Latins) apprendre dans quels sentiments est notre Église Sainte et Orthodoxe sur les sept sacrements, conseillez leur de lire nos anciens docteurs qui ont traité des sacrements dont le premier est Denis l'Aréopagite dont les ouvrages passent pour être apostoliques et avec lui son interprète le grand Maxime et après lui Siméon de Thessalonique ».

qu'il s'agit de réveiller le peuple orthodoxe et de le remettre sur le chemin d'une saine doctrine. Dans cette entreprise, Syméon est convoqué comme le digne représentant de la tradition orthodoxe, et son œuvre est qualifiée de *σύνοψις τῆς τε Γραφῆς καὶ τῶν Πατέρων*, le « résumé de l'Écriture et des Pères ». Puisque cet auteur a réalisé par son œuvre une synthèse de la doctrine orthodoxe, dans le sens où Dosithée l'a définie plus haut, il convient de la rendre accessible au grand nombre, gens simples et lettrés tout à la fois, alors qu'elle n'était qu'un jardin clos réservé à quelques initiés<sup>29</sup>.

Dosithée a pris la mesure du rôle indispensable que doit jouer le livre imprimé dans l'organisation d'une résistance aux influences des confessions chrétiennes occidentales. Il ressent mieux que nul autre de ses contemporains combien il est nécessaire pour l'Église grecque d'acquérir une indépendance absolue à l'égard des pays considérés comme hétérodoxes, en un temps où les discussions théologiques comportent toujours un volet politique. Cette édition est donc une réappropriation dans le sens où Dosithée, en donnant une forme définitive au corpus des œuvres de Syméon, s'en assure le contrôle exclusif, de la production à la diffusion. En ce sens l'aide de Doukas a été providentielle.

Dosithée peut donc s'affranchir du soutien des Occidentaux dont il a pu très vite mesurer les limites après l'obtention, par l'ambassadeur de France, le marquis de Nointel, des différents documents exigés par la controverse entre Nicole et Claude. Ainsi, si nous ne pouvons savoir à quelle date exacte naît le projet chez Dosithée de créer une imprimerie orthodoxe et d'y publier les œuvres complètes de Syméon, il paraît évident que la fréquentation de Nointel de 1671-1674 y est pour beaucoup.

### 3. *Les échos des controverses jansénistes à Constantinople*

Lorsque Charles-François Ollier, Marquis de Nointel, arrive à Constantinople en 1670 en qualité d'ambassadeur de Louis XIV auprès de la Porte, outre celle du renouvellement des capitulations des Échelles du Levant, il a pour mission de travailler à obtenir des chefs des communautés chrétiennes d'Orient des attestations de leur foi.

La réunion d'attestations des patriarches orientaux sur les questions controversées de présence réelle et de transsubstantiation deviennent un élément essentiel de la stratégie de Nicole et d'Arnauld, dès lors que le Ministre réformé Claude de Charenton nie la valeur des textes fournis par Nicole au premier tome de la *Perpétuité* paru en 1669, dans sa *Réponse au livre de M. ARNAULD intitulé La Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie* parue en 1670<sup>30</sup>. Dans sa réfutation,

29. Cf. la préface de Dosithée au lecteur reproduite par Migne : PG 155, 30-31.

30. Rappelons brièvement ici le point de départ et les enjeux de cette querelle. En 1626, dans un traité intitulé *Conformité de la créance de l'Église et de Saint Augustin sur le Sacrement de l'Eucharistie*, le pasteur Aubertin entend démontrer que rien ne justifie la doctrine de la transsubstantiation, non seulement dans l'Écriture, mais aussi dans les écrits des Pères des six premiers siècles. En soutenant l'idée qu'elle n'a été introduite que par la suite dans l'Église, il contribue à lier dans le domaine de la foi les notions de vérité et de perpétuité en dénonçant les « variations » historiques du dogme catholique.

Claude s'appuie sur le fait que les Grecs n'ont pas de termes qui expriment précisément la transsubstantiation et met en avant la *Confession* de Cyrille Loukaris pour montrer que tous les Grecs n'ont pas une doctrine uniforme sur ce point. Enfin, il remet en question la valeur des Synodes de Constantinople (1638) et de Jassy (1642) qui ont condamné cette *Confession*. Nointel a donc pour mission de rassembler des témoignages officiels qui contreviennent à la thèse de Nicole et qui peuvent être utilisés comme *preuves*, au sens juridique, de la perpétuité de la doctrine et du « consentement » ou consensus des Églises sur les points contestés. C'est à Nointel que revient le soin de cette collecte et de l'authentification des documents<sup>31</sup>.

Si Nointel peut mener à bien cette mission, c'est qu'il est proche de Port-Royal. Ainsi Arnould et Nicole lui recommandent-ils comme secrétaire Antoine Galland. Ce dernier l'accompagne en qualité de bibliothécaire dans sa mission diplomatique. Il est aussi son secrétaire particulier notamment dans la correspondance avec les évêques orientaux<sup>32</sup>. Comme on le voit, la controverse française entre Calvinistes et Jansénistes prend un tour diplomatique, dès lors qu'il s'agit de collecter des documents officiels provenant de prélats sujets de l'empire ottoman.

Dès son arrivée à Constantinople en 1670, Nointel commence son enquête. Grâce au journal de Galland, on mesure l'ampleur que prend cette activité : il s'occupe avec ardeur de cette question, avec soin il y note les documents qui lui sont remis à Constantinople durant les années 1672 et 1673. Ce sont ces

---

Dès lors, on notera une prise en considération de la valeur de l'argument historique dans ce type de controverse. C'est un peu en réponse à ce traité qu'en 1659 Pierre Nicole rédige, pour servir de préface à l'*Office du Saint-Sacrement*, un petit traité visant à démontrer aux Réformés que l'Église romaine est restée constante, depuis l'époque apostolique, dans sa doctrine eucharistique. Le traité, à cause de son caractère par trop polémique, reste inédit. Il circule néanmoins sous forme manuscrite. Le pasteur Claude de Charenton en ayant pris connaissance, compose contre celui-ci une réponse qui circula également sous forme manuscrite. Nicole jugea alors nécessaire de publier *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* suivie d'une réfutation des arguments de Claude : *La Perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie. Avec la Réfutation de l'Écrit d'un ministre contre ce traité. Divisée en trois parties*, Paris 1664. Cette édition, que Nicole fait paraître sous le pseudonyme de Sieur Barthélémy, est appelée *Petite Perpétuité*. Ce dernier répliqua alors par sa *Réponse aux deux traités intitulés la perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, parue à Paris en 1665. C'est à la suite du vif succès que remporta ce dernier ouvrage que Pierre Nicole conçoit, dès 1667, le projet de rassembler tous ses arguments en une réfutation magistrale, soutenue par de nombreux exemples historiques. Il s'agit d'un ouvrage considérable, formé de trois volumes *in-quarto*, parus en 1669, 1672 et 1674, sous le titre de *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du sieur Claude, ministre de Charenton ou Grande Perpétuité*.

31. Le point sur cette situation a été fait ailleurs : cf. V. KONTOUMA, S. GARNIER, « Concilium Hierosolymitanum – Synod of Jerusalem 1672 », dans *Conciliorum oecumenicorum generaliumque decreta* IV, Bologne-Turnhout, sous presse, p. 265-328 (avec édition critique des Actes du Synode de Jérusalem).

32. Sur Antoine Galland, qui se distingua notamment par sa traduction des *Mille et Une Nuits*, voir H. OMONT, *Journal parisien d'Antoine Galland (1708-1715), précédé de son autobiographie (1646-1715)* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 46), Paris 1919.

documents, dûment authentifiés par Nointel, que l'on retrouve au Livre VIII du troisième volume de la *Perpétuité*<sup>33</sup>.

Dans ses relations avec l'Église grecque, c'est indéniablement Panayotis Nikousios, Grand Interpète de la Porte<sup>34</sup>, qui joue un rôle d'intermédiaire essentiel dans l'exposition du problème soulevé par la querelle avec Claude aux différents hiérarques orientaux résidents au Phanar. Nointel est ainsi immédiatement mis en relation avec deux personnalités importantes qui représentent alors les intérêts de la communauté grecque : le patriarche Denys IV et Dosithée. Est-ce dans ce contexte que Dosithée prend connaissance de la méthode des auteurs de la *Perpétuité* ainsi que de leurs sources ? Toujours est-il que ce petit milieu est informé très tôt des enjeux de cette querelle. L'euthousiasme de Nikousios à l'égard de l'ambassadeur de Louis XIV semble avoir favorisé dans un premier temps un rapprochement de Dosithée. Pour preuve, cette lettre de Nikousios à Dosithée où il affirme qu'il a constaté que cet homme aime Dieu et la vérité, et qu'il le tient en amitié spéciale<sup>35</sup>.

En retour, Nikousios instruit Nointel de la position de l'Église grecque sur la question eucharistique, par une lettre où il indique les différentes sources sur lesquelles elle est fondée. Mais dans le même temps, il informe Dosithée de la nature du débat. Toute cette agitation des années 1671-1675 semble donc avoir été pour Dosithée l'occasion de s'informer de l'utilisation de Syméon en Occident dans le contexte de la querelle qui oppose le ministre Claude et les Messieurs de Port-Royal. De plus, il semblerait que Nikousios et Dosithée aient attendu de cet échange de services une publication en Occident d'œuvres sélectionnées par leurs soins.

La première des conséquences de cet échange conduit à la réunion de deux synodes où sont officiellement condamnées les thèses de Loukaris et où on reconnaît le terme de transsubstantiation. Nointel obtient ainsi, en janvier 1672, la réunion d'un synode à Constantinople sous la présidence du patriarche œcuménique Denys IV, en lien direct avec la thèse problématique soutenue par le pasteur réformé. Mais ce premier Synode ne semble être qu'une ébauche de celui que convoque Dosithée à Jérusalem en mars 1672. Le 20 mars 1672 sont signés les actes du synode : ils sont rédigés et organisés en six chapitres par Dosithée lui-même<sup>36</sup>.

En faisant condamner officiellement par le concile les thèses de Loukaris et le Calvinisme, et en publiant un exposé officiel de la doctrine orthodoxe, intégrant le terme de μετουσίωσις (transsubstantiation) à sa définition dogmatique de l'eucharistie, Dosithée donnait entière satisfaction à Nointel<sup>37</sup>. Il ne fit cependant

33. Voir SCHEFFER, *Journal d'Antoine Galland*.

34. Sur ce personnage, voir G. HERING, « Panagiotis Nikousios als Dragoman der Kaiserlichen Gesandtschaft in Konstantinopel », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 44 (1994), p. 143-178 ; G. KOUTZAKIOTIS, *Αναμένοντας το τέλος του κόσμου τον 17<sup>ο</sup> αιώνα. Ο εβραϊός μεσσίας και ο μέγας διεργμηνέας*, Athènes 2011.

35. TURDEANU, *Études de littérature roumaine*, p. 289.

36. Cf. KONTOUMA, GARNIER, « Concilium Hierosolymitanum », *passim*.

37. Sur la doctrine eucharistique de Dosithée, voir N. E. TZIRAKIS, *Ἡ περὶ Μετουσίωσης εὐχαριστιακὴ ἐρις*, Athènes 1977, p. 119-141.

remettre une copie de ces actes à l'ambassadeur qu'un an plus tard, le 25 avril 1673. Galland s'empresse alors de les traduire<sup>38</sup>. Mais une fois obtenues ces garanties officielles, et à la mort de Nikousios en 1673, les relations se détériorent entre Nointel et Dosithée. Sans doute Dosithée n'obtient-il pas, en contrepartie de ses concessions à l'Église romaine, les éditions promises.

Les concessions de Dosithée ne sont cependant qu'apparentes. On ne peut écarter l'idée que la démarche argumentative de la *Perpétuité*, à laquelle il a pu être initié par Nikousios, lui a fourni une méthode et des arguments de choix pour condamner la conception symboliste de l'Eucharistie, contenue dans les thèses de Loukaris. En effet, comme il appert de sa célèbre *Confession de foi* intégrée au chapitre six des actes dudit synode, Dosithée prend le contrepied de celle de Loukaris, point par point. Mais il énonce également la liste des autorités théologiques dont le Synode de Jérusalem se fait l'écho, et qui constituent en quelque sorte ses sources. Et il n'est pas indifférent que parmi elles figure Syméon, déjà connu du public occidental, grâce à des publications partielles en traduction, au sein du premier tome de la *Perpétuité de la foi* (1669). Les jansénistes en ont eux-mêmes pris connaissance, grâce aux recherches de Jean Morin et de son disciple Richard Simon<sup>39</sup> ainsi que de Goar<sup>40</sup>.

En effet ce qui intéresse directement notre propos dans cette querelle, c'est que l'on trouve dans le volume de 1669, au livre IV, un chapitre entier consacré à Syméon au titre assez éloquent : « Vingtième preuve pour le quinzième siècle, tirée de Siméon archevêque de Thessalonique »<sup>41</sup>. Pour mieux comprendre la présence du témoignage de Syméon convoqué comme preuve, il est important de se rappeler l'intitulé de ce livre : « Livre quatrième où l'on fait voir la même union des Grecs et des Latins dans la doctrine de présence réelle et de la transsubstantiation, depuis le quinzième siècle jusqu'en ce temps-ci »<sup>42</sup>. La présence de Syméon n'est pas étonnante dans cette démonstration parce que Nicole considère cet auteur comme « un des plus savants et des plus considérables d'entre les Grecs, principalement dans la matière de la transsubstantiation »<sup>43</sup>.

L'exposé de Nicole consiste essentiellement en des citations traduites et commentées sur le thème de la présence réelle et de la consécration. La plupart des passages cités sont tirés du *Dialogue*, alors inédit, extraits eux-mêmes d'un traité inédit d'Allatius, les *Excercitations contre Creighton*. Nicole connaît aussi les ouvrages sur les sacrements d'Arkoudios et de Morin qui citent abondamment le *Dialogue*. Pour parer à l'objection que ces témoins sont inaccessibles, Nicole renvoie à l'édition Goar, seul ouvrage de Syméon intégralement imprimé : « Mais de peur que M. Claude ne se plaigne que l'on ne lui cite que des passages qu'il ne

38. SCHEFFER, *Journal d'Antoine Galland*, II, p. 64.

39. Sur la production érudite de Morin et Richard, voir A.-M.-P. INGOLD, *Essai de bibliographie oratorienne*, Paris 1880-1882, p. 112 sq. (notice XXXIII) et p. 121 sq. (notice XXXV).

40. J. GOAR, *Τοῦ μακαρίου μητροπολίτου Θεσσαλονίκης Κυρίου Συμεών. Περὶ τοῦ Ναοῦ. Καὶ ἐξήγησις εἰς τὴν λειτουργίαν*, dans *Εὐχολόγιον sive Rituale Graecorum*, Paris 1647, p. 212-232.

41. *Grande Perpétuité*, Paris 1669, IV, 1, p. 475-486.

42. *Ibid.*, p. 475.

43. *Ibid.*

lui est pas aisé de vérifier, en voici d'autres du même auteur, tirés de l'explication de la messe qui est imprimée dans l'Euchologe du P. Goar »<sup>44</sup>.

Dès lors, la question qui se pose est celle de savoir quelle est la place qu'occupe Syméon dans la stratégie de Nicole, auteur dont ce dernier sait qu'il n'est ni uniate ni latinophrone. Dès 1664, Nicole entend ramener les calvinistes à la foi catholique touchant l'eucharistie en leur présentant sur ce point le consensus de tous les Pères pour les dogmes qu'ils contestent. Les Réformés contestent ce consensus en affirmant qu'un changement dans la doctrine se produisit insensiblement entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle. Pour réfuter cette dernière proposition, Nicole use cependant d'un stratagème : il évite d'examiner les témoignages des Pères qui précèdent la période remise en question et use de la méthode dite de prescription qui consiste à prouver qu'un dogme populaire, tel que celui de la présence réelle, a été cru toujours et partout. La force de cette preuve est tirée de l'impossibilité du changement insensible de croyance sans dispute et sans controverse, dans quelque époque que l'on place ce changement. Il applique tout d'abord ce principe au temps de Bérenger au XI<sup>e</sup> siècle qui, de l'aveu des Réformés, est le moment où s'affirme universellement la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation. Nicole a soin de fournir de nombreux témoignages pour démontrer que Lanfranc, dans la controverse qui l'oppose à Bérenger sur la question de savoir si le pain et le vin consacrés sont corps et sang du Christ dans un sens réaliste ou symbolique, ne fait qu'affirmer ce qui a été cru toujours et partout, alors que Bérenger a été unanimement perçu comme un innovateur.

Mais le tour de force de Nicole consiste à confirmer cette première preuve de fait, par une seconde fournie par les témoignages des Églises orientales : « Aussi tous les Grecs Schismatiques depuis ce temps-là, témoignent clairement qu'ils étaient dans la même foy que l'Église »<sup>45</sup>. Puisque les Grecs, pourtant si prompts à reprocher aux Latins leurs « innovations » en matière de dogme, n'ont jamais eu de controverses avec ces derniers sur la question de la présence réelle ou de la transsubstantiation, et ce, même après le schisme, Nicole entend leur faire jouer un rôle de témoin impartial dans sa stratégie. Ils jouent d'une part le rôle d'une sorte de repoussoir visant à isoler la position réformée et permettent aussi de différer le débat de la difficile question de la doctrine eucharistique des six premiers siècles (qui ne sera examinée qu'en 1674 dans le dernier tome). Nicole prend les Réformés à revers et, dans cette stratégie, les Pères grecs sont de précieux alliés : si de nos jours encore les Grecs confessaient la même croyance que l'Église latine, c'est que cette croyance leur était commune avant le schisme et qu'elle est donc apostolique.

Dans cette perspective, on comprend mieux la valeur qu'il accorde au témoignage de Syméon. Il affirme en effet qu'« il était impossible qu'il ignorât la doctrine des Latins auxquels il était assujetti. Ainsi il a dû garder dans ses paroles toutes les précautions que l'on ne manque jamais d'observer, lorsque la présence de ceux que l'on croit être dans l'erreur nous fait craindre de la favoriser et de l'inspirer

---

44. *Ibid.*

45. *Petite Perpétuité*, p. 23.

aux autres »<sup>46</sup>. Ce que sous-entend Nicole ici, c'est que si Syméon n'emploie pas le terme de transsubstantion quand il traite de la question eucharistique, c'est en raison des circonstances historiques. Sa doctrine confirme, malgré lui, la doctrine latine, ce qui ne donne que plus de prix à son témoignage.

Or cette méthode pouvait également se retourner contre ceux qui l'avaient initiée. C'est ce que semble avoir pris en considération Dosithée. Ainsi peut-on voir dans l'édition de Syméon un dédommagement de la concession faite par la publication d'une *Confession* très favorable aux thèses catholiques. La publication d'œuvres de Syméon au ton farouchement anti-latin devait donc dissiper tout malentendu sur cette question d'un consentement entre les Églises gallicane et grecque.

Notre séminaire a donc été l'occasion de comprendre non seulement la genèse de l'édition *princeps* des *Opera omnia* de Syméon, mais également celle des éditions anciennes de ses œuvres et de comprendre comment, entre Constantinople, Rome et Paris, les échanges d'idées et de manuscrits avaient été constants dans le contexte de la Réforme et de la Contre-Réforme. On peut en effet affirmer que Syméon fournit à cette époque les éléments essentiels de la doctrine officielle de l'Église orthodoxe sur l'eucharistie et les sacrements à Constantinople. Nous avons pu remarquer également que c'est à l'occasion de sa prise de position officielle dans la querelle eucharistique gallicane que l'Église grecque, en la personne de Dosithée, put mesurer l'usage de Syméon dans les débats théologiques en Occident.

C'est le sérieux de l'édition de Goar, qui a permis à l'œuvre de Syméon de prendre place dans les querelles eucharistiques qui opposèrent Jansénistes et Réformés à Paris dans les années 1659-1674. Son anti-latinisme strict en fait un témoin impartial de la perpétuité et de l'accord de la doctrine eucharistique des Églises latine et grecque. De là le chapitre entièrement dédié à Syméon dans le volume de 1669, au livre IV de la *Grande Perpétuité*.

Il faut donc voir dans l'*editio princeps* des *Opera Omnia* de 1683, commanditée par Dosithée II, une réaction à l'utilisation de Syméon dans les querelles eucharistiques en France. De ce fait, Dosithée a transformé la collection originelle, transmise par la tradition manuscrite, en une sorte de manuel qui met la doctrine de Syméon à la portée de chacun. Or, c'est précisément d'une réappropriation de la doctrine de Syméon par l'Église orthodoxe qu'il s'agit dans cette édition. En donnant une forme définitive au *corpus* des œuvres de Syméon, Dosithée s'en assure le contrôle exclusif, de la production à la diffusion. En effet, Dosithée s'employa à diffuser gracieusement son édition dans l'intention évidente de lutter contre la propagande uniate et diffuser une source majeure de la théologie d'expression grecque, notamment dans les pays slaves. Ainsi en offra-t-il un exemplaire au Patriarche de Moscou Joachim, dès 1685. Un an plus tard, les frères Lichoudis en faisaient une traduction en slavon qui parut à Moscou<sup>47</sup>. Quant à la Bibliothèque royale, elle acquit dès le XVII<sup>e</sup> siècle son édition Dosithée.

---

46. *Grande Perpétuité*, 1669, IV, 1, p. 475.

47. Voir DURĀ, 'Ο Δοσίθεος Τεροσολύμων, p. 222.